

Bordeaux Collège Droit science politique économie gestion Version du 19/05/2026		Master 2 - Mention Droit privé Parcours Droit du patrimoine - en Apprentissage Enseignements et contrôle des connaissances : 2026-2028						Heures de formation 345,00 Heures de suivi et d'accompagnement 10,00 Total : 355,00				
Enseignements	Organisation pédagogique							Modalités de contrôle de connaissance et de compétences (M3C) Session unique				
	ECTS	Semestre d'enseignement	Langue	cours ouvert mobilité	Cours 26-27	TD 26-27	Volume horaire	Descriptif	Contrôle continu	Examen terminal		
					345,00	0,00	4,0		Coefficient CC	Coefficient CT	Nature	Durée (heures)
UE obligatoires												
UE 1.1.1 : Fondamentaux de la gestion du patrimoine	19	Semestre 1								190	Ecrit	5h
Techniques civiles de gestion du patrimoine		Semestre 1			22,0							
Gestion du patrimoine des personnes protégées		Semestre 1			12,0							
Fiscalité du patrimoine		Semestre 1			12,0							
UE 1.1.2 : Fondamentaux de la gestion des valeurs mobilières	11	Semestre 1								110	Ecrit ou QCM	3h
Stratégies du gain		Semestre 1			12,0							
Les placements financiers de valeurs mobilières		Semestre 1			10,0							
La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières		Semestre 1			12,0							
La banque et son client		Semestre 1			10,0							
UE obligatoires												
UE 2.1.1 : Gestion du patrimoine immobilier de l'entreprise	10	Semestre 2								100	Ecrit	3h
Gestion de l'investissement immobilier		Semestre 2			15,0							
Fiscalité immobilière		Semestre 2			20,0							
Produits d'assurance et de prévoyance		Semestre 2			15,0							
L'entreprise		Semestre 2			20,0							
UE 2.1.2 : Techniques de transmission du patrimoine	13	Semestre 2								130	Ecrit	5h
Le patrimoine du couple		Semestre 2			10,0							
Techniques communes de transmission du patrimoine		Semestre 2			25,0							
Techniques particulières de transmission du patrimoine		Semestre 2			20,0							
Introduction à la finance		Semestre 2			10,0							
UE obligatoire professionnalisation pour les apprentis												
UE 1.2.1 et 2.2.1 : Partage de l'expérience professionnelle.		Semestres 1 et 2			30,0							
UE 2.2.2 : Suivi et évaluation d'expérience en milieu professionnel		Semestre 2					4,0					
UE 1.2.3 et 2.2.3 : Travail personnel		Semestres 1 et 2			90,0							
UE 2.2.4 Mémoire professionnel et soutenance	7	Semestre 2			0,0				70		Soutenance	30mn

Le volume horaire total de formation à prendre en considération pour un diplôme donné est celui figurant dans le calendrier d'alternance.

Il est admis qu'une journée à l'université correspond à 7h de temps de formation apprenant. Ce dernier est notamment composé :

- des heures de face-à-face pédagogique,
- des heures de suivi et d'accompagnement,
- des temps d'études et de recherche,
- des temps d'évaluation,
- etc.